

MAIRIE
DE
BEYREN-LES-SIERCK
et son annexe : GANDREN
57570



ARRÊTÉ

n° 2441 du 05/06/2026

Portant nomination d'un représentant de la Direction Départementale du Territoire (DDT)

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 123-19 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. ;

CONSIDERANT que le groupe scolaire et périscolaire est classé en 4ème catégorie de type R avec une périodicité des visites de la commission de sécurité de 5 ans ;

CONSIDERANT que la visite périodique de la commission de sécurité du groupe scolaire et périscolaire est fixée au lundi 6 juillet 2026 à 14h00 sur place ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant de la Direction Départementale du Territoire (DDT) ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Alain IMMER est désigné représentant de la Direction Départementale du Territoire (DDT) pour toute la durée de la visite de la commission de sécurité.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 05/06/2026,

Le Maire, Philippe GAILLOT

